

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 34 (1988)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Place des Suisses de l'étranger : la fondation a été créée  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-848278>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Place des Suisses de l'étranger

## La fondation a été créée

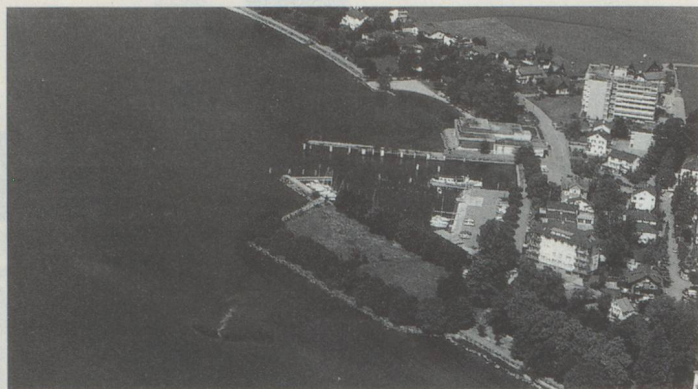
En créant la «Fondation Place des Suisses de l'étranger à Brunnen» le 21 mars 1988 (voir «Revue Suisse» 1/88), les Suisses de l'étranger ont mis en place l'institution qui leur permettra de fournir leur contribution au 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Tandis qu'à l'étranger, la campagne pour la récolte des fonds bat son plein, un groupe de travail étudie déjà l'aménagement de ce futur lieu de rencontre.

Le 21 mars 1988, l'acte de fondation de la «Fondation Place des Suisses de l'étranger» a été signé à Brunnen au cours d'une cérémonie. La Fondation – au sein de laquelle sont représentés l'Organisation des Suisses de l'étranger, la Confédération, le canton et le district de Schwyz, la Banque Cantonale de Schwyz ainsi que la commune d'Ingenbohl-Brunnen où se trouvera la Place – constitue l'organe responsable et le futur propriétaire de la Place. Le professeur Walther Hofer, président de l'Organisation des Suisses de l'étranger, a été élu président du Conseil de fondation; le vice-président est M. Hermann Reutener, président de la commune d'Ingenbohl-Brunnen. L'Organisation des Suisses de l'étran-

ger a la majorité au sein du Conseil de fondation.

### Un important lieu de rencontre

La Place des Suisses de l'étranger est la principale contribution de la Cinquième Suisse aux cérémonies qui marqueront, en 1991, le 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Elle est l'aboutissement de la «Voie Suisse» qui borde le lac d'Uri et traduit ainsi, d'une manière symbolique, l'attachement de la Cinquième Suisse à la Confédération. La presqu'île située dans la baie de Brunnen, juste en face du Rütli, constitue un emplacement idéal. Passé la célébration du 700<sup>e</sup> anniversaire, la Place doit rester un lieu de rencontre pour les Suisses de l'étranger.



«Cette place revalorise la «Voie Suisse» autour du lac d'Uri et rappellera à tous que la Suisse ne s'arrête pas à ses frontières nationales, mais qu'elle est représentée dans le monde entier par des concitoyens.»

Franz Marty, conseiller d'Etat du canton de Schwyz

### L'aménagement

Un groupe de travail, constitué spécialement par l'Organisation des Suisses de l'étranger, étudie actuellement l'aménagement de la Place, qui se fera en deux étapes.

Pour les cérémonies de 1991, à l'occasion desquelles la Place connaîtra une vive animation, il est prévu d'aménager seulement un parc sans installations fixes. Il restera ainsi suffisamment de place pour tous les événements prévus, manifestations officielles, Journées des Suisses de l'étranger, expositions, etc., qui pourront se dérouler dans des installations mobiles adaptées à chaque événement.

Pour l'aménagement définitif, un concours d'architecture sera organisé en 1989, qui s'adressera à des architectes suisses de l'étranger. Les responsables définitifs ainsi les conditions générales quant à la forme: par son aménagement, la Place des Suisses de l'étranger doit constituer un point de rencontre dégageant une beauté sereine. Un centre de rencontre et d'information sera créé qui renseignera en permanence le visiteur sur la Cinquième Suisse et abritera des expositions temporaires ou d'autres manifestations plus modestes. Le reste de la Place sera aménagé en jardin ou en parc comprenant d'autres éléments,

panneaux d'information ou symboles. Le calendrier fixé prévoit la clôture du concours, l'exposition des projets sélectionnés et l'attribution du prix au cours de l'année 1991. JM

### Fiche signalétique

**Superficie:** 5569 m<sup>2</sup>  
**Prix:** 1,5 million de francs suisses  
**Frais d'aménagement:** 1,5 million de francs suisses  
**Financement:** par des dons des Suisses de l'étranger  
**Délais:** la décision formelle d'achat doit être prise au plus tard le 30 septembre 1988, après examen du produit des campagnes de récolte des fonds, car c'est à cette date qu'expire le pacte d'emption passé avec l'actuel propriétaire, la SA Hôtel Waldstätterhof.  
**Prescription pour la construction:** le terrain fait partie de la «zone de bâtiments et installations publiques», dans laquelle on peut construire des bâtiments d'un étage servant à des fins publiques. Brunnen souhaite que soient construits des bâtiments durables, d'intérêt public. Du reste, il n'existe pas de servitude imposant des restrictions à l'aménagement de la Place.

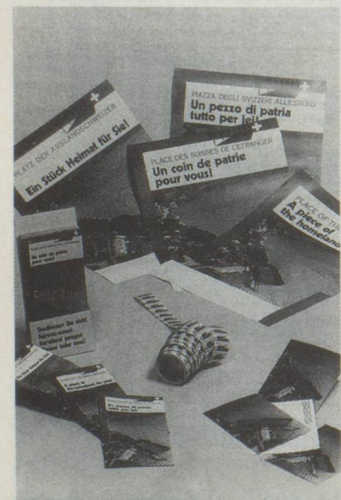
Compte central pour la collecte de fonds

**203982 – 1951**

(Fondation Place des Suisses de l'étranger à Brunnen), Banque Cantonale de Schwyz, CH-6430 Schwyz. Des remerciements très chaleureux à toutes les donatrices et à tous les donateurs qui ont déjà versé leur contribution ou s'apprentent à le faire.

### Gratuitement

Faites de la propagande au moyen de notre matériel d'information et de propagande que vous recevrez gratuitement en nous le commandant:



### Dépliants:

- \_\_\_\_\_ exemplaires en allemand
- \_\_\_\_\_ exemplaires en français
- \_\_\_\_\_ exemplaires en italien
- \_\_\_\_\_ exemplaires en anglais

### Cartes postales:

- \_\_\_\_\_ exemplaires

### Affiches:

- \_\_\_\_\_ exemplaires en allemand
- \_\_\_\_\_ exemplaires en français
- \_\_\_\_\_ exemplaires en italien
- \_\_\_\_\_ exemplaires en anglais

### Mini-autocollants:

- \_\_\_\_\_ rouleaux de 500 pièces

Nom: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Lieu: \_\_\_\_\_  
Pays: \_\_\_\_\_  
Veuillez adresser vos commandes au:  
Secrétariat des Suisses de l'étranger  
Alpenstrasse 26  
Case postale  
CH-3000 Berne 16